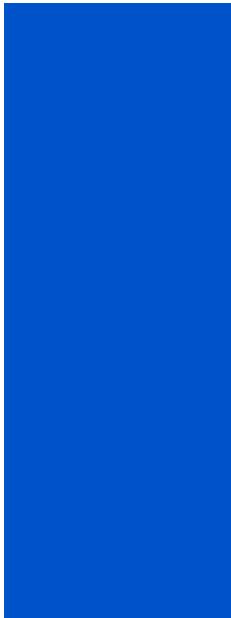


**Les Actes
de la
14^{ème}
Conférence
générale**



Montréal
22 et 23 avril 2005

CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISE - AISBL



DISCOURS OFFICIELS

Madame Line Beauchamp, Ministre de la Culture et des Communications du Québec et Ministre responsable de la région de Montréal, a prononcé un discours de bienvenue rappelant notamment l'importance de la Convention sur la Diversité des expressions culturelles avant d'inviter les participants à un dîner à l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec.



C'est à l'hôtel Delta Montréal, le samedi 23 avril, que **Monsieur Henri-François Gautrin**, Ministre délégué au Gouvernement en ligne, représentant la Ministre des Relations Internationales du Québec, a offert le déjeuner aux participants à la 14^{ème} Conférence générale du CIRTEF.



Discours de Madame Monique Gagnon-Tremblay, Ministre des Relations Internationales du Québec, prononcé par Monsieur Henri-François Gautrin, Ministre délégué au Gouvernement en ligne.

LA VERSION LUE FAIT FOI

Monsieur le président du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF),
Membres du CIRTEF,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour la clôture de la 14^e Conférence générale du Conseil international des radios et télévisions d'expression française. En premier lieu, je voudrais vous adresser à tous, au nom de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, et en mon nom, nos plus sincères remerciements pour avoir répondu à cette invitation. Ce fut, en effet, un grand plaisir de vous accueillir au Québec.

Je me réjouis d'apprendre que Monsieur Jacques Lagacé, directeur général des affaires institutionnelles à Télé-Québec, a été désigné pour occuper le poste de président de votre association créée ici même à Montréal, en 1978.

La contribution de la radio et de la télévision à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle à travers le monde est essentielle. En effet, la Francophonie ne peut assurer son plein développement sans la visibilité que lui accordent les radios et les chaînes de télévision du monde francophone. Les actions du CIRTEF, notamment en faveur de la formation, de la production et de la diffusion, sont un levier important de la coopération multilatérale dans le domaine de l'audiovisuel. À l'heure de la mondialisation, ces actions participent de la nécessité d'établir un véritable dialogue Nord-Sud.

Il est intéressant de souligner que la 14^e Conférence générale du CIRTEF s'inscrit dans la foulée du Cadre stratégique décennal adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du 10^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou, en novembre 2004. Ce Cadre stratégique détermine les priorités de la Francophonie pour les dix prochaines années. Celles-ci sont orientées vers quatre missions majeures :

- la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique;
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de la personne;
- l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche;
- et la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité.

En adoptant ce Cadre stratégique, les Chefs d'État et de gouvernement ont également appelé de leurs vœux une concertation accrue entre l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et tous les autres opérateurs et partenaires francophones. Tous les acteurs de la Francophonie sont ainsi invités à développer encore plus de synergies entre eux afin que leurs actions respectives soient non seulement plus cohérentes et plus efficaces mais qu'elles aient aussi davantage de retombées concrètes.

Au Sommet de Ouagadougou, le Québec s'est engagé à renforcer la solidarité avec les pays francophones en mettant son expertise à leur disposition, notamment dans le cadre des différents programmes des opérateurs de la Francophonie où il joue un rôle actif.

Voilà pourquoi nous souhaitons continuer apporter notre collaboration aux travaux du CIRTEF au cours des prochaines années.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous rappeler brièvement l'importance vitale que représente la Francophonie pour le Québec.

- ❖ D'abord, elle lui permet d'affirmer sa personnalité internationale grâce à son statut officiel de gouvernement participant au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- ❖ La Francophonie favorise la promotion et le rayonnement international de la langue française. C'est fondamental pour le Québec considérant sa situation géolinguistique.
- ❖ La Francophonie constitue également un tremplin qui favorise le rayonnement de la culture francophone. Il est vital d'avoir accès à une pluralité de créations artistiques. Ainsi, défendre les productions audiovisuelles québécoises, africaines, françaises, asiatiques et autres, c'est aussi défendre la diversité culturelle. La Francophonie s'est investie pleinement pour que l'Unesco adopte, à l'automne 2005, une Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Le Québec est un des principaux initiateurs de cette mobilisation en faveur de ce principe.

Nous avons la chance d'abriter au Québec les sièges de l'Agence universitaire de la Francophonie et de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

En terminant, je souhaite vous rappeler trois grands rendez-vous qui nous mobiliseront au cours des prochaines années.

- ❖ D'abord les Jeux de la Francophonie qui se tiendront au Niger, à l'automne 2005. Des Jeux qui réunissent des athlètes du Nord et du Sud mais qui ont aussi l'originalité de comporter un volet culturel.
- ❖ Puis, en Tunisie, se tiendra du 6 au 18 novembre 2005, la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui revêt une grande importance pour le monde francophone.
- ❖ Enfin, la ville de Québec, après Bucarest, en 2006, sera l'hôte du Sommet de la Francophonie en 2008. L'année 2008 soulignera le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, un évènement marquant pour la Francophonie car il représente le début véritable de l'expansion du fait français en Amérique. Nous espérons pouvoir vous accueillir à nouveau à cette occasion.

Je vous remercie de votre attention.

SOMMAIRE

SÉANCE D'OUVERTURE DE LA 14^{ÈME} CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Mot de bienvenue de Madame Paule Beaugrand-Champagne Présidente-directrice générale de Télé-Québec	1
Allocution de Madame Françoise Dost Secrétaire générale des Radios Francophones Publiques	3
Allocution de Monsieur Denis L'Anglais Représentant l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie	5
Discours bilan de Monsieur Toriden Chellapermal Président du CIRTEF	8
Introduction sur l'organisation des travaux et les procédures à la Conférence générale par Monsieur Guila Thiam, Secrétaire général du CIRTEF	13

TRAVAUX DE LA 14^{ÈME} CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Adoption du projet d'ordre du jour	19
Adoption des Actes de la 13 ^{ème} Conférence générale	20
Désignation du rapporteur général de la Conférence	20
Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions	
Discours bilan du Président du CIRTEF	21
Étude et approbation des propositions du Bureau	21
Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	22
Étude et approbation des derniers états financiers certifiés	25
Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal	26
Examen des propositions de modifications des statuts	28
Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions	31
Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal	37
Date et lieu de la 15 ^{ème} Conférence Générale	37
Approbation du procès verbal des décisions	38

DIVERS

Demande de soutien pour les Jeux de la Francophonie	41
Message de Monsieur Jean-Jacques Aillagon	41
Appel de réactions et propositions pour le prochain thème du Séfor	41
Mot du nouveau Président, Monsieur Jacques Lagacé	43
Clôture de la Conférence Générale	44
Motions de remerciements	47
Liste des participants	50

ANNEXES FAISANT PARTIES DES ACTES DE LA 14^{ÈME} CONFÉRENCE GÉNÉRALE

**SÉANCE D'OUVERTURE
DE LA
14^{ème} CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE DE MADAME PAULE BEAUGRAND-CHAMPAGNE
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE TÉLÉ-QUÉBEC**

Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,
Monsieur le représentant de l'Agence intergouvernementale de la francophonie
Madame la secrétaire générale des Radios francophones publiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et représentants des radios et télévisions
Membres du CIRTEF,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que Télé-Québec accueille en sol québécois, à Montréal, les radios et télévisions d'expression entièrement ou partiellement française.

En juin 1977, se tenait à Montréal, à l'initiative de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), un colloque international organisé notamment par la Société Radio-Canada et Télé-Québec (Radio-Québec à l'époque). Des travaux de ce colloque auquel participaient des représentants de 34 chaînes de radiodiffusion et de télévision, est née le projet de création du CIRTEF, projet qui s'est concrétisé, toujours à Montréal, le 21 juin 1978.

Depuis lors, c'est la troisième fois que Télé-Québec accueille la Conférence générale du CIRTEF.

Depuis la dernière fois que nous vous avons accueillis, dans la ville de Québec, Télé-Québec, à l'instar de beaucoup d'autres télévisions publiques, a subi des transformations majeures. Aussi, est-ce l'occasion de vous présenter rapidement ce que nous sommes devenus.

Jusqu'en 1995, Radio-Québec, comme bien d'autres télévisions publiques, produisait l'essentiel de ses émissions. De même, les affaires publiques occupaient une place enviable à son antenne.

En 1996, à l'occasion d'une restructuration majeure, Radio-Québec changeait de nom. Elle s'appelle désormais Télé-Québec. Ce changement de nom s'est accompagné d'une transformation importante de ses modes de production et d'une révision de son mandat. Cette transformation a entraîné une baisse de 50 % du nombre d'employés permanents et le départ de quelques centaines de pigistes.

Depuis 1996, Télé-Québec fait produire la grande majorité de ses émissions par des producteurs indépendants et produit elle-même moins de 15 % de ses programmes.

De même son mandat a évolué et on pourrait dire qu'analogiquement, il se situe à mi-chemin entre les mandats de deux chaînes européennes, ARTE et France 5.

Ainsi, les lignes de force de notre programmation sont désormais le documentaire, les émissions Jeunesse, les magazines culturels et la diffusion du cinéma québécois et des autres cinématographies nationales. Les affaires publiques sont toujours présentes à notre antenne mais de manière beaucoup moins importante.

Ce recours massif à la production privée et le recentrage de la programmation sur les émissions pour les jeunes et les émissions éducatives et culturelles ont eu comme conséquence que notre capacité d'intervention et de soutien à la formation, pour les artisans des télévisions du Sud, a diminué parce que nous ne disposons plus des ressources professionnelles et techniques qui nous permettaient de le faire.

Nous avons cependant voulu continuer à nous impliquer dans le CIRTEF à la mesure de nos ressources. Monsieur Paul Breton a agi à titre de permanent au CIRTEF pendant trois ans; nous avons aussi participé pendant trois ans au Comité de sélection du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud et nous continuons à être présents aux instances du CIRTEF.

Dans ce contexte où, de plus en plus, les télévisions publiques doivent recourir à des producteurs privés, il nous faudra développer de nouvelles stratégies pour pouvoir continuer à jouer un rôle à l'intérieur du CIRTEF. Nous comptons consacrer des efforts particuliers au cours des deux prochaines années à développer de nouvelles façons de participer à ses activités.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier nos partenaires qui ont contribué au financement de cet événement :

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec,
le ministère des Relations internationales du Québec, et la Société Radio-Canada.

En terminant, je vous souhaite de fructueuses discussions et il me fera plaisir de vous retrouver en fin de journée à l'occasion du dîner offert par Télé-Québec.

Bonne journée à toutes et à tous !

ALLOCUTION DE MADAME FRANÇOISE DOST
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DES RADIOS FRANCOPHONES PUBLIQUES

Bonjour,

Je vous présenterai très rapidement l'Association des radios francophones publiques qui fête cette année en 2005, son 50^e anniversaire. Ce sont 50 ans de coproductions, d'échanges et de création, entre les quatre diffuseurs publics francophones que sont Radio France, la Radio Suisse Romande, Radio-Canada et la RTBF en Belgique.

Les Radios francophones publiques rassemblent plus de 20 réseaux ou chaînes et forment un lien puissant pour affirmer nos valeurs et nos identités francophones. Nous voulons promouvoir les nouveaux talents artistiques et créateurs d'un pays à l'autre, susciter des actions innovatrices en programmation et techniques de diffusion. Et bien sûr, comme premier producteur d'émissions de radio en langue française, favoriser le rayonnement du français et des différentes cultures francophones.

Alors pour ce faire, plusieurs commissions de travail : information, programmes, culture et musique réunissent régulièrement les Directeurs de toutes nos radios et pour faire court, je citerai simplement quelques réalisations en coproduction.

D'abord nos échanges de reportages, de papiers; des échanges quotidiens d'éléments d'actualité pour environ 150 heures par an.

Chaque fin de semaine l'actualité francophone, rendez-vous qui permet de confronter et comparer ce qui fait la « une » dans nos différents pays, avec désormais une ouverture aux pays du Sud.

Côté programmes : de grandes séries d'une dizaine d'heures d'émissions autour des grands de la chanson francophone par exemple, mais aussi des rencontres d'écrivains francophones, annuelles, auxquelles nous invitons chaque fois que possible un écrivain du Sud.

Parmi les projets à court terme, nous travaillons pour la rentrée prochaine une émission littéraire hebdomadaire en coproduction diffusée sur nos quatre chaînes généralistes, les Premières chaînes et France Inter.

Je ne poursuivrai pas plus longtemps cette énumération, quelques plaquettes d'information sont disponibles pour les plus curieux...

Mais je voudrais en venir un peu plus précisément à notre ouverture aux pays et radios du Sud. Elle a bien sûr fait l'objet d'un accord de coopération signé avec le CIRTEF et c'est une de nos nouvelles missions (depuis quatre ans environ) qui nous tient très à cœur et à laquelle nous voulons, si possible, donner de l'ampleur. Parmi les actions que nous coordonnons ensemble, et sans parler, ce serait prématûré, d'un grand projet auquel nous réfléchissons le CIRTEF et les RFP, avec l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), je m'arrêterai un instant sur les actions de jumelage d'organismes et radios de pays du Sud avec des organismes de radios de pays nord américains et européens, que nous nous engageons régulièrement à mettre en œuvre.

Ces jumelages comportent notamment des échanges de programmes, des coproductions et des actions de formation et ils font l'objet d'un accord spécifique entre les radios intéressées.

Il s'agit notamment de joindre forces et compétences pour développer ensemble une production de qualité s'appuyant sur les racines culturelles communes et les grands sujets d'intérêt des régions et pays concernés (environnement, économie, social, moyens d'expression publique, etc.).

Après Ouagadougou / Chicoutimi / Périgueux (et une très belle première série autour de la Parole des femmes), Abidjan / Nantes / Québec, et Dakar / Bordeaux / Moncton. Ces jumelages sont prévus pour une durée de deux ans.

Actuellement, depuis novembre 2004 Niamey / Strasbourg / Winnipeg et depuis février 2005 : Matane / Bamako / Orléans.

Les stations produisent conjointement des chroniques ou des émissions de courte durée, régulières, hebdomadaires ou bimensuelles, autour de thèmes choisis en commun et laissés à l'appréciation des directions des stations concernées.

Les thèmes choisis pour le jumelage Matane / Bamako / Orléans tournent autour du fleuve : type d'embarcation, le fleuve nourricier, l'environnement, les petits métiers, les arts et le fleuve (rencontres avec des chanteurs, conteurs, écrivains, sculpteurs, peintres...).

Et pour Niamey / Strasbourg / Winnipeg : Le monde du sport, les athlètes.

Portraits croisés de jeunes athlètes nous parlant de leurs ambitions, des raisons pour lesquelles ils ou elles font du sport, les difficultés rencontrées. La production de la 3^{ème} série de capsules devrait être sous la responsabilité de Niamey et toucher les Jeux de la Francophonie qui, vous le savez, se tiendront du 7 au 11 décembre 2005.

Autre et dernier exemple de coopération, tout récent. Pour fêter la Tournée internationale de la Francophonie, le 20 mars, nous organisons – pour la 3^e édition, nos « Couleurs francophones ». Un grand concert réunissant es nouveaux talents, comédiens, français, belge, suisse mais aussi, chaque année, des artistes du sud. La Mauritanie était à l'honneur cette année avec Daby Touré et bien sûr Haïti, avec Marlène Dorcena, invitée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Ce concert a été largement diffusé, au-delà de nos quatre pays, par toutes les radios d'RFO et, grâce au CIRTEF, par 14 radios du Sud, Mali, Sénégal, Seychelles, Ile Maurice et j'en passe.

Un dernier souhait pour le proche avenir 2006, que toutes nos radios, qu'elles soient du Nord ou du Sud, membres des RFP, membres du CIRTEF, RFO, RFI... travaillent ensemble à réussir de beaux projets pour fêter l'année Senghor et participent d'une façon ou d'une autre aux côtés de Radio France, qui en est partenaire, au Festival des cultures francophones.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR DENIS L'ANGLAIS
REPRÉSENTANT DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE**

Madame la présidente de Télé Québec,
Monsieur le président du CIRTEF
Mesdames et Messieurs les directeurs de Radio Télévisions de langue française

Mesdames et Messieurs,

D'entrée de jeu, je tiens à vous transmettre à la fois les salutations de l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), M. Roger Dehaybe, et ses excuses de ne pouvoir être ici ce matin afin de participer à cette rencontre annuelle du CIRTEF. C'est à moi que revient l'insigne honneur de devoir partager les vues de l'AIF sur les enjeux à venir en matière de diversité culturelle et des médias auquel j'ajouteraï la dimension de développement durable.

Si vous me permettez, je reprendrai le fil de la discussion qu'entretient l'AIF avec le CIRTEF depuis un bon moment déjà, en reprenant là où le Directeur du Cinéma et des Médias de l'AIF, M. Jean-Claude Crépeau, un habitué de vos rencontres, l'avait laissée à Libreville le 19 novembre dernier, au moment de l'inauguration de la Séance de Formation (SEFOR).

Il soulignait avec à propos qu'à la faveur du prochain Sommets des Chefs d'État de la Francophonie qui se tiendrait quelques jours plus tard à Ouagadougou, on aborderait la question de **développement durable**, mais aussi la délicate question de la préservation de la liberté d'expression culturelle, comme un des quatre piliers du développement durable, individuel et collectif.

Il indiquait aussi que la Francophonie se doterait d'un cadre stratégique décennal qui baliserait les actions des opérateurs francophones de 2006 à 2015. Mais surtout, il mettait en évidence «*la place que les radiodiffuseurs francophones, et particulièrement les radiodiffuseurs publics francophones, devaient occuper, dans cette bataille ni achevée, ni gagnée, pour une diversité culturelle réelle et vivante en les conviant à mettre l'épaule à la roue du développement durable des pays et des peuples en s'appropriant ce cadre stratégique à venir et à traduire en mots, en programmes et en formation les initiatives et les actions politiques adoptées à Ouagadougou touchant la diversité culturelle et le développement durable*».

Le Sommet a bel et bien eu lieu. Le cadre stratégique a été adopté comme il fallait s'y attendre et, le tout a fait l'objet d'une importante déclaration dans laquelle les Chefs d'États invitaient tous leurs partenaires à jeter entre eux des ponts plutôt qu'à ériger des murs afin de faire avancer la cause de la solidarité. Les Chefs d'État ont parlé de développement durable certes, mais d'un développement attentif à la diversité culturelle et linguistique.

Au-delà des engagements déjà connus de la Francophonie pour une convention sur la diversité culturelle et linguistique et tous les aspects connexes abondamment relevés, il y a eu un appel des Chefs d'État à l'appropriation par les populations de connaissances et de modèles de développement respectueux des cultures.

Mais ces populations ne peuvent le faire seule!

Cet appel politique s'est traduit dans un plan stratégique décennal qui permettra de transformer ce discours en actions précises et confiait à l'AIF 4 missions importantes dont celle : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique

- En demandant à la Francophonie de veiller au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur.
- En se donnant les moyens de faire face aux tendances uniformisatrices de la mondialisation et de favoriser le maintien et l'essor de la diversité culturelle.

Je vous ferai grâce des actions que la Francophonie sera appelée à poursuivre ou à mener au cours des prochaines pour vous donner à connaître plutôt celles que l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement des pays francophones (IEPF) a pu dégager avec un certain nombre d'experts, afin de rapprocher davantage la notion de diversité des expressions culturelles et celle de développement durable.

Cela me permettra de poursuivre la conversation avec le Secrétaire général du CIRTEF, M Guila Thiam qui me demandait hier ce que la Francophonie pouvait faire pour le CIRTEF, alors que je lui proposais plutôt une réponse à la John Kennedy en lui demandant plutôt ce que le CIRTEF pouvait faire pour la Francophonie!

Notre réflexion nous a permis d'identifier certaines pistes et je n'en énumérerai que quelques unes :

1.- Le premier chemin à emprunter est celui de l'engagement pour un agenda 21 (ou plan d'action 21) de l'institution dans laquelle on peut être acteur. Il ne s'agit pas seulement d'une collectivité territoriale (chapitre 28 de l'agenda de Rio), mais aussi bien d'une entreprise, d'une association, d'une administration, d'une école, d'un groupe de citoyens, d'un quartier, etc. et pourquoi pas des Radios Télévisions ?

Il y a aujourd'hui dans le monde, à notre avis, plus de 100 000 agendas 21 en chantier. C'est peu et on souhaiterait qu'il y en ait d'autres très diversifiés.

Les membres du CIRTEF s'est-il doté d'un Agenda 21 pour venir en appui à la Francophonie et au développement durable ?

2.- La culture n'est pas seulement faite des beaux-arts, de la danse, de la musique, des arts populaires, du cinéma, de l'artisanat, etc. Elle est aussi, par exemple, hébergée implicitement ou explicitement par la consommation.

3.- Le consommateur est de plus en plus un acteur explicite du développement durable lorsqu'il cherche, par exemple, à réunir alimentation et santé. La quête de la « traçabilité », ou la recherche de l'origine identitaire des produits, est un souci de plus en plus partagé. Et l'on peut aller même plus loin et, par exemple, vouloir connecter l'alimentation, la production, l'espace agricole et la vie des paysans.

4.- L'habitat ouvre aussi sur tout un champ de pratiques et de stratégies où l'identité et la diversité culturelles ont leur mot à dire : elles sont aujourd'hui trop occultées par la dictature des normes souvent imposées par des plus puissants que soi qui ont des intérêts à ce qu'il en soit ainsi.

Les production des Radio Télévisions de langue française abordent-elle ces questions avec cette lunette ?

5.- L'éducation est de tous les vecteurs du développement durable celui qui doit être le plus attentif à l'identité culturelle et à la diversité culturelle. Les différents porteurs, que sont la langue (les 6 à 7 000 langues du monde dont 2 500 sont menacées), mais aussi la plupart des disciplines liées aux sources sociales, sont ouverts, par nature, à ces composantes et

attentifs aussi aux minorités. Les systèmes éducatifs ne doivent pas les broyer. Le rendez-vous de Planèt'ERE-3 au Burkina Faso pourrait, à cet égard, jouer un rôle très utile et donner une impulsion à la diffusion de guides, films et DVD, déjà générés par l'initiative d'éducateurs et d'associations de pointe.

6.- Biodiversité naturelle et diversité culturelle, même combat. il y a toute une stratégie à bâtir pour que s'épaulent correctement ces deux dimensions de la diversité. Les rapports entre l'homme, les plantes et l'animal passent par la culture. L'Afrique le sait mieux que tout autre.

7.- Le réseau des bonnes pratiques du développement durable, l'accès à ce réseau, les échanges qui entretiennent leur actualité sont des vecteurs indispensables de la coopération entre pays. L'espace francophone devrait disposer d'un tel réseau non pas pour générer la montée d'un modèle unique, mais plutôt la culture de la variété des approches et permettre à tous de mesurer leur efficacité, leur économie.

Les Radios et Télévisions de langue françaises participent-elles de cette préoccupation ?

8.- Stimuler l'échange des savoirs et des bonnes pratiques concernant le rôle des femmes dans les domaines de la culture et du développement durable, dans le contexte actuel de la mondialisation, et soutenir les technologies spécifiques et les pratiques locales qui permettent aux femmes de lutter contre la pauvreté.

9.- Encourager la mise en pratique à un niveau local (municipal) des principes de la Déclaration de l'UNESCO sur la Diversité culturelle, en particulier ceux illustrant les liens entre diversité culturelle, dialogue démocratique et développement durable.

10.- Participer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (oral et spirituel) par l'élaboration d'inventaires nationaux.

Les Radios Télévisions de langue française ne devraient-elles pas avoir en tête ces critères lors des productions qu'elles sont appelées à réaliser afin de prolonger les actions que la Francophonie est invitée à mener pour les prochains 10 ans?

11.- Enfin, le CIRTEF ne devrait-il pas, à l'image de Télé Québec avec sa Dictée des Amériques, s'approprier l'idée de créer un Prix « diversité culturelle et développement durable » de la Francophonie destiné à stimuler la mise en œuvre de projets adéquats et l'intérêt des médias en vue de leur vulgarisation (articles, émissions TV et radio, affiches, cartes postales, etc.) auprès des décideurs aux niveaux régional, national et international qui serait animé par le CIRTEF et pourquoi pas ?

Je m'arrête là en rappelant que les Radios Télévisions de langue française peuvent faire beaucoup plus qu'elles ne croient pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment dans leur perspective de développement durable, comme l'ensemble de la Francophonie s'y est engagé dans son plan stratégique.

La Francophonie continuera d'apporter son soutien aux activités du CIRTEF, mais la nature des enjeux auquel nous sommes confrontés nous oblige à penser nos rapports non plus en terme de diversité culturelle ET médias mais plutôt : pas de diversité des expressions culturelles SANS les médias au premier rang desquels il y a à n'en pas douter, ceux du CIRTEF.

Merci de votre attention.

**DISCOURS BILAN DE MONSIEUR TORIDEN CHELLAPERMAL
PRÉSIDENT DU CIRTEF**

Excellence,

Madame la Présidente Directrice Générale de Télé Québec,

Monsieur le Représentant de l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs généraux des radios et télévisions membres du CIRTEF,

Madame la Secrétaire Générale des Radios Francophones Publiques,

Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord et avant tout vous souhaiter la bienvenue et remercier tous ceux qui ont fait le déplacement jusqu'à Montréal. Permettez-moi en premier lieu de saluer les efforts déployés par Télé Québec pour accueillir notre Conférence générale.

Nous savons tous que la plupart de nos organisations font actuellement face à de nombreux défis et nous mesurons à leurs justes valeurs les efforts consentis par nos hôtes pour organiser une telle rencontre.

Au nom du CIRTEF et de tous les participants à la 14ème Conférence générale, je dis donc un grand merci du fond du cœur à Télé Québec.

Merci pour l'accueil qui nous a été réservé et pour toutes les facilités qui nous sont offertes afin que notre Conférence se déroule dans d'excellentes conditions.

Mesdames et messieurs,

Nous voici donc à Montréal,

ville qui tient une place privilégiée dans l'histoire du CIRTEF.

En fait, l'histoire même de notre Conseil a débuté ici à Montréal.

En juin 1977, après un colloque international organisé à l'initiative de l'ACCT – actuelle AIF – avec l'appui de la Société Radio Canada et de Radio Québec et auquel avaient participé les représentants de 34 chaînes de Radio et de Télévision, les délégués à l'unanimité – ce qui mérite d'être rappelé – proposèrent la création d'un Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française.

Un an plus tard, en juin 1978, le CIRTEF voyait le jour.

27 années se sont écoulées et nous voilà, de nouveau, réunis dans cette ville au cachet si particulier et aux charmes multiples. Ceci après plusieurs autres passages au Québec notamment pour la Conférence générale de 1985 à Montréal et celle de 1993 à Québec.

Que de souvenirs en effet. Que de chemin parcouru par notre Conseil.

J'ai été pour ma part très heureux de pouvoir faire un bout de chemin avec vous, en tant que président, au cours de ces deux dernières années.

Fraîchement nommé à la tête de la télévision nationale mauricienne, j'ai eu l'immense privilège de prendre le relais en 2003 lors de la conférence générale de l'île Maurice.

Une Conférence Générale qui a vu des changements importants dans les instances du CIRTEF (Présidence, Bureau, Commissions), mais aussi qui a procédé à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général.

Il faut dire que j'ai assumé la présidence à un moment où l'organisation était en bonne santé. Ce qui a rendu les choses encore plus exaltantes, car il a fallu, alors, davantage d'imagination pour faire avancer notre Conseil et pour atteindre les objectifs fixés.

Le moment est venu aujourd'hui de passer en revue ce qui a été réalisé au cours de ce biennum, bilan que je partage évidemment avec le Secrétaire général, monsieur Guila Thiam, qui est entré en fonction en septembre 2003 ainsi qu'à toute son équipe.

La structure administrative du Conseil s'est renforcée notamment grâce au soutien de la RTBF qui a mis à disposition du personnel. L'harmonisation des règlements de personnels des centres et des grilles salariales se fait progressivement et des responsables du Sud, sont ou vont être sélectionnés pour gérer les centres du CIRTEF, en accord avec les coopérations qui y interviennent ; celles de la Communauté française de Belgique et de la France, que je remercie ici encore.

Nous avons aussi élargi le champ de notre partenariat, ce qui a permis d'augmenter les subsides reçus.

J'en veux pour preuve l'annonce de l'UNESCO, en mars 2005, d'un financement de 50.000 \$US pour un nouveau centre de formation régional (desservant le Burundi, les Comores, Djibouti, Madagascar, l'île Maurice, le Rwanda et les Seychelles).

Nous ne pouvons non plus passer sous silence le soutien, encore une fois, de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) pour l'implémentation du système d'archivage AIME-XS dans 5 de nos organismes membres du Sud, avant la fin de cette année.

Toujours au chapitre financier, un réel effort a été enregistré chez certains pays membres qui n'avaient presque jamais cotisé et qui ont procédé récemment à des versements.

Le dernier bureau s'est une nouvelle fois penché sur cette question et il espère que l'assemblée donnera son aval à la proposition de mettre en place un système d'incitation équitable pour assurer le versement des cotisations.

Nous pensons que le temps est venu en 2005 de proposer, pour des besoins comptables, un plan d'apurement concret et réaliste.

Nous espérons que ce plan s'il est adopté, serve de déclic et incite certains membres à être plus présents et surtout plus réguliers au niveau de leurs cotisations.

Au niveau de la production, les efforts se sont poursuivis et nous en avons augmenté le volume.

Mais nous avons aussi innové, avec l'appui de la TSR, en lançant la production de pilotes d'émissions récurrentes de Télévision dans notre centre de Niamey.

Notre partenariat avec CFI devrait permettre de consolider et d'élargir cette initiative.

TV5 Québec Canada et ARTE soutiennent pour leur part, financièrement les séries harmonisées.

Les séries harmonisées qui bénéficient depuis peu d'une meilleure diffusion internationale depuis que le CIRTEF a fait mettre sur son propre site et sur la plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO, les productions de bonne facture.

Avec une possibilité de visionnage en ligne en version intégrale pour l'UNESCO.

A ce jour une cinquantaine de productions sont accessibles sur le site UNESCO.

Il convient, ici, de mentionner que c'est une production du Sud avec le CIRTEF qui a remporté le premier prix CTF qui porte le nom de Micheline VAILLANCOURT .
Il s'agit de « La Couleur à travers les barreaux » produite par l'Île Maurice.

Afin d'augmenter les possibilités de production audiovisuelle dans notre espace, une nouvelle réglementation spécifique Télévision a été également élaborée, par le CIRTEF et l'AIF, pour le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud.

Ce Fonds est maintenant équitablement réparti entre le Cinéma et la Télévision.

La coopération française nous a aussi permis d'innover dans un autre domaine à savoir celle de la formation à la scénarisation de séries de fiction.

Nos centres de Yaoundé, de Cotonou et de Niamey continuent à être mis à niveau, notamment avec le soutien de l'AIF et de la coopération Suisse pour ce qui est des équipements.

Notre partenariat avec TV5 s'est poursuivi et le CIRTEF a maintenu en 2003 et 2004 ses 11 heures de programmation mensuelle à travers :

« Reflets Sud » dont la 500ème émission a été diffusée en novembre 2003.

« Rêve en Afrique » toujours diffusée sur TV5 Afrique et TV5 Québec-Canada (ce dont il faut se féliciter),

« Afrique Plurielle » qui comprend « Franc Parler » ainsi qu'un documentaire et un film africain.

Le CIRTEF siège aussi à titre d'observateur au Conseil d'Administration de TV5 Monde et de TV5 USA

membre du comité de programmes de TV5 monde,
du Conseil de coopération de TV5 Québec-Canada
et du Conseil de coopération de TV5 Afrique.

A souligner que l'émission « Reflets Sud » est reprise sur tous les réseaux de TV5 Monde et sur TV5 Québec-Canada.

Manifestation annuelle du CIRTEF et principal lieu de rencontre et de réflexion dans le domaine de l'audiovisuel francophone, la formule du SEFOR, a été revue avec une durée plus courte. Nous avons ainsi assisté à des discussions et des échanges extrêmement fructueux notamment sur les thèmes de la diversité culturelle dans nos Radios et nos Télévisions du Nord et du Sud à Bamako en 2003 et Les services publics de Radio et de Télévision et l'audience à Libreville en 2004.

Afin de mieux définir les thèmes de séries harmonisées Radio, un « Questionnaire sur les Banques de programmes » a été envoyé aux membres par le secrétariat général. Après étude des réponses par la Commission Radio en 2004, deux études de faisabilité sont prévues en 2005.

Une « Étude sur la problématique des droits d'auteur et droits voisins » et une autre sur « Les moyens techniques à mettre en œuvre pour une banque de programmes et leurs conséquences financières ». Ce qui soutient notre relance du secteur Radio.

Nous prévoyons également de mettre en place dans le domaine de la Télévision, un plan d'action stratégique afin de mieux maîtriser la mise en œuvre des activités qui sont multiples dans ce secteur.

Nous avons aussi accentué nos efforts en faveur de la formation qui reste une des priorités du Conseil. Nous en avons ainsi augmenté le nombre ainsi que le nombre des participants et les pays impliqués.

Nous avons aussi proposé en 2004, à tous les organismes membres du CIRTEF une CHARTE DE LA FORMATION et un INDEX DES FORMATIONS Radio.

Cela devrait permettre, pour l'avenir, de mieux identifier les organismes demandeurs en matière de formation et de mettre leurs besoins en face d'offres comme dans une bourse aux formations.

Le financement de la formation se stabilise peu à peu. En 2003, le CIRTEF a organisé 13 formations auxquelles ont participé 12 pays et en 2004, le Conseil a organisé 25 formations auxquelles ont participé 19 pays du Sud.

Le CIRTEF a aussi participé à la cérémonie de lancement du nouvel Institut de formation de Radio Canada en 2004 ; un Institut qui offrira, nous l'espérons de nouvelles possibilités de formation.

La coordination s'améliore avec les principales organisations oeuvrant dans le domaine de la Radio-Télévision.

Le CIRTEF a participé à l'Assemblée plénière de la CTF de Strasbourg en 2004.

Le CIRTEF était aussi présent à l'Assemblée générale de l'URTNA à Maputo en 2004. Et nous avons aussi reçu une stagiaire de l'URTNA à la formation « Archives » de Bamako au SEFOR 2003.

Avec les Radios Francophones Publiques, le SEFOR 2004 a vu la signature de 2 conventions de jumelage dans le cadre de l'accord général entre les deux organisations. Une approche commune est en cours pour obtenir le financement de projets Radio par l'AIF.

Nous envisageons par ailleurs avec l'URTI, la co-production d'une série sur les écosystèmes qui est programmée pour 2005, avec le soutien de l'UNESCO.

L'ASBU a pour sa part apporté sa contribution, avec des programmes en français, au marché des échanges Radio du CIRTEF pour 2004.

Le CIRTEF continue, aussi, de décerner un prix au FESPACO et vient de parrainer un autre Prix « Micheline VAILLANCOURT » en 2004 en relation avec « Vues d'Afrique ».

Permettez-moi ici à Montréal, de saluer la mémoire de Micheline Vaillancourt une grande dame de l'audiovisuel francophone. Notre pensée va aussi à Serge Adda ex président directeur général de TV5 et fervent partisan des relations nord-sud. Ces deux personnalités nous ont malheureusement quitté depuis la dernière conférence générale.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais juste avant de terminer souligner qu'un réel effort est fait au niveau de la Communication. Le site web du CIRTEF est de nouveau opérationnel depuis fin 2004. Le secrétariat s'appuie de plus en plus sur une communication moderne et visible alliant les courriels, l'internet ainsi que la plate-forme en ligne avec l'UNESCO, tout en renforçant les outils traditionnels.

Permettez-moi aussi de remercier mes collègues du Bureau et des commissions, Finances, Radio, Télévision et Formation pour leur soutien et leur contribution durant cette présidence.

Le bilan que nous vous présentons aujourd'hui a bien entendu été rendu possible grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général et son équipe que je tiens une nouvelle fois à remercier.

Je souhaite à la nouvelle présidence tout le succès possible.

Je crois que nous sommes tous ici convaincus que le CIRTEF demeure plus que jamais un espace de solidarité, de partenariat et d'expression de nos valeurs communes.

Nous prouvons donc chaque jour que le multilatéral reste une entreprise utile et exaltante dans les relations entre nos membres et dans le développement de l'audiovisuel dans notre espace commun.

Je vous remercie de votre aimable attention et déclare ouverte la 14ème Conférence générale du CIRTEF.

MOT INTRODUCTIF DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL MONSIEUR GUILA THIAM SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX ET LES PROCÉDURES

Avant de commencer, juste un mot pour monsieur L'Anglais qui trouvera des réponses à ses questions dans ce qui se fait déjà avec l'AIF et dans les perspectives que nous allons retenir dans cette Conférence Générale.

Madame la Présidente-directrice générale de Télé-Québec,
Monsieur le Président du CIRTEF,
Monsieur le Représentant de l'Administrateur général de l'Agence Internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs généraux des radios et télévisions membres du CIRTEF et Représentants,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Après avoir ajouté les miens aux remerciements à Télé-Québec, à la Présidente-directrice Générale et à ses collaborateurs avec qui nous avons eu à préparer l'organisation de cette conférence et après avoir remercié tous les participants, je vous fais part des éléments suivants sur l'organisation et les procédures.

Mais tout d'abord je vous fais part des regrets de Madame Martine Fillipi, Directrice exécutive de l'URTI, qui, pour des raisons personnelles, n'a pu être parmi nous. Elle a tenu que je vous fasse part de ses remerciements au CIRTEF pour son concours, tout à fait déterminant dans la production des programmes réalisés au Centre de Cotonou par les Télévisions du Niger, du Mali, du Sénégal et du Bénin.

Je vous présente aussi les regrets du Secrétaire général de la CTF, Monsieur François Ferrus qui ne pourra se joindre à nous.

Ensuite sur le quorum de notre Conférence.

1. **l'Article 30 de nos statuts indique le quorum** de la conférence générale : majorité absolue des membres **actifs** en règle de leurs cotisations au 31.12.04 (le cas particulier retenu dans la pratique, «en règle des 2 dernières années», sera aussi considéré ici)
 - Membres en règle au 31.12.04 (nombre) : **17** sur toutes cotisations, **25** pour les 2 dernières années de cotisation
 - Majorité absolue : **9** pour toutes cotisations (**14** pour 2 dernières années)
 - Nombre d'organismes membres présents et en règle : **15 pour toutes cotisations et 18 pour les deux dernières années.**

Nous avons le quorum pour délibérer valablement.

L'on peut signaler que nous avons **30** organismes présents au total.

2. **l'Article 34** nous indique la procédure lors de la Conférence générale

On peut en rappeler quelques points.

- a. Le Président dirige et règle les débats
- b. Le Secrétaire Général agit comme secrétaire de la conférence, établit la liste des présences et dresse **le procès verbal des décisions qui doit être approuvé par les membres avant la clôture de la session**
- c. Pour être recevable, toute proposition doit être présentée par un chef de délégation
- d. Sauf décision contraire de la Conférence Générale, ses délibérations et le documentation y relative ont un caractère privé.

En considérant l'article 37 des statuts et la composition du Bureau de direction, il apparaît que si Télé Québec devient Président, il faudra aussi élire un Vice-président pour la zone Amériques.

3. **l'Article 38** de nos statuts nous définit la procédure pour l'élection des Vice-présidents :

- a. la Conférence Générale désigne la zone d'où proviendra le Premier Vice-président
- b. Les chefs de délégation de **chaque zone** se réunissent en huis clos pour désigner à la majorité simple **leur Vice-président** et, s'il y a lieu de leurs autres représentants ; ils rendent compte à la Plénière par la voix d'un modérateur qu'ils désignent.

Le Vice-président désigné pour la zone retenue par la Conférence Générale pour la première vice présidence, devient Premier Vice-président.

Pour rappel, les zones sont au nombre de 4 :

Afrique et Océan indien
Amériques
Maghreb, Moyen orient et Asie
Europe

4. Première réunion du nouveau Bureau de Direction

Le Bureau se réunira après l'élection de ses nouveaux membres suivant l'article 44 des statuts (séances statutaires du Bureau),.

5. Documents

Les documents de travail ont été envoyés aux participants et aux membres.

Le document portant sur le point 5 est le discours bilan du Président présenté à la séance d'ouverture.

Les autres documents amendés ont été distribués dans les dossiers reçus à Montréal

- **Modification du tableau en annexe du document 6** (propositions du Bureau)
- **Procès Verbal de la réunion du Bureau en mars 2005 à Bruxelles** : point 5 page 5 amendée.

Passons maintenant au rappel de quelques points du programme.

Vendredi 22 avril

Nous venons de finir la séance d'ouverture de la 14^{ème} Conférence générale.

Nous allons poursuivre les travaux jusqu'à 13 heures avec une pause à 11 heures.

Ensuite nous ferons honneur, de 13h00 à 15h00, au déjeuner offert par la télévision de Radio-Canada (Salon Concerto)

Les travaux de la Conférence générale reprendront de 15h00 à 18h00 avec une pause à 16h30.

Ensuite la soirée se décline comme il suit

19h00 : Départ en autocar de l'hôtel Delta pour l'ITHQ

19h30 : Dîner offert par la Présidente – directrice générale de Télé-Québec, en présence de Madame Line Beauchamp, Ministre de la Culture et des Communications, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Samedi 23 avril

09h00 à 13h00 : Travaux de la Conférence générale (avec une pause à 11h00).

13h00 à 15h00 : Déjeuner offert par le ministère des Relations Internationales du Québec (Salon Concerto) en présence de M. Henri-François Gautrin, ministre délégué au Gouvernement en ligne, représentant la ministre des Relations internationales

15h00 à 16h00 : Travaux des commissions : Télévision (Salon Opus II), Radio (Salon Opus II), Formation (Salon Ravel), Finances (Salon Mozart)

16h00 à 17h00 : Réunion du Bureau de direction (Salon Mozart)

17h00 : Clôture de la Conférence générale (Salon Opus II)

19h00 : Départ en autocar pour le Cabaret Le Lion d'Or

19h30 : Cocktail dînatoire suivi d'un spectacle au Cabaret Le Lion d'Or

Après cette revue de certains points du programme, je vous rappelle aussi la tenue du Conseil Coopération TV5 Afrique le dimanche 24 avril à 9h30. Les participants intéressés ont reçu une convocation.

.Je vous remercie de votre attention.

TRAVAUX
DE LA
14^{ème} CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Adoption du projet d'ordre du jour

- | | |
|---|---------------------|
| 1. Adoption du projet d'ordre du jour | CG/Montréal/2005/1 |
| 2. Adoption des Actes de la 13 ^{ème} Conférence générale | CG/Montréal/2005/2 |
| 3. Désignation du rapporteur général de la Conférence | CG/Montréal/2005/3 |
| 4. Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions | CG/Montréal/2005/4 |
| 5. Discours bilan du Président du CIRTEF – Présentation lors de l'ouverture protocolaire | CG/Montréal/2005/5 |
| 6. Étude et approbation des propositions du Bureau | CG/Montréal/2005/6 |
| 7. Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation | CG/Montréal/2005/7 |
| 8. Étude et approbation des derniers états financiers certifiés | CG/Montréal/2005/8 |
| 9. Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal | CG/Montréal/2005/9 |
| 10. Examen des propositions de modifications des statuts | CG/Montréal/2005/10 |
| 11. Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions | |
| 12. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2005-2006 | |
| 13. Date et lieu de la 15 ^{ème} Conférence générale | |

Le point 4 de l'ordre du jour (acceptation des nouveaux membres et informations sur les demandes non recevables et les démissions) n'ayant plus d'objet, il est retiré de l'ordre du jour qui est ensuite adopté par la 14^{ème} Conférence générale.

Adoption des Actes de la 13ème Conférence générale

Les actes de la 13^{ème} Conférence Générale ont été adressés à tous les organismes en date du 20 août 2003 réf. AM/lv/2003.288.

Depuis, aucun commentaire ou correction n'a été adressé au Secrétariat général. L'on peut rappeler que les organismes membres peuvent faire leurs remarques au Secrétariat général dans les deux mois qui suivent la Conférence Générale.

Quelques exemplaires sont disponibles pendant les travaux de la Conférence.

La 14^{ème} Conférence Générale a adopté les actes de la 13ème Conférence Générale qui s'est tenue les 25 et 26 avril 2003 à Grand Baie (Île Maurice)

Désignation du rapporteur général de la Conférence

Chaque Conférence Générale désigne en son sein, un rapporteur général issu de la délégation de l'organisme hôte qui, en fin de travaux, soumet, pour approbation, les procès-verbaux des décisions.

Monsieur Jacques Lagacé a proposé Monsieur Gérald Bourbeau de Télé-Québec comme Rapporteur général, assisté de Monsieur Ronald Theunen du CIRTEF.

La Conférence Générale adopte à l'unanimité la proposition de désignation de Monsieur Gérald Bourbeau comme Rapporteur Général de la Conférence, assisté de Monsieur Ronald Theunen

CG/Montréal/2005/5

Discours bilan du Président du CIRTEF

Présenté lors de la cérémonie d'ouverture, le discours bilan de M. Toriden Chellapermal a été approuvé à l'unanimité.

CG/Montréal/2005/6

Étude et approbation des propositions du Bureau

LES PROPOSITIONS DU BUREAU

VOIR ANNEXE N° 1

AMENDEMENTS APPORTÉS

Le Secrétaire Général indique introduire, à la demande du Président, ce document soumis à la Conférence Générale par le Bureau. Il indique que la page 5 a fait l'objet d'amendements sur le point 5 des décisions du Bureau du mois de mars 2005 à Bruxelles. Ces amendements et le rapport de ce Bureau sont dans le dossier remis à Montréal. La réunion de Bureau du 21 avril à Montréal a adopté le rapport du Bureau des 21 et 22 mars 2005 à Bruxelles avec deux précisions de forme.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Monsieur Marcel Toé (ORTB-Burkina-Faso) souhaite que le CIRTEF fasse une recommandation aux ministères de tutelle des organismes pour que les cotisations soient inscrites dans les budgets des Offices de radio et de télévision. Le Secrétaire général répond que le CIRTEF enverra une lettre aux Organismes concernés sur l'état de la situation de leurs cotisations. Suite à ce courrier, les Organismes auront à convenir des arrangements nécessaires avec leur ministère de tutelle.

Monsieur Yacouba Kébé : (RTI-Côte d'Ivoire) plaide pour l'effacement de la dette de la RTI. Le Président signale que le tableau de l'Effacement des dettes est un document général et que le Secrétaire général peut recevoir les demandes spécifiques de chaque Organisme.

Le document, Étude et approbation des propositions du Bureau, a été adopté dans sa totalité et à l'unanimité par la 14^{ème} Conférence générale.

Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

VOIR ANNEXE N° 2

COMMENTAIRES

Pour l'introduction à l'examen de son rapport d'activités, le Secrétaire Général, Monsieur Guila Thiam, fait la présentation suivante des activités en mettant l'accent sur certains dossiers .

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le document portant rapport d'activités sur le biennum a été distribué aux participants à l'avance et vous venez d'entendre le discours bilan du Président, aussi je me contenterai de mettre en exergue certains aspects. Ce biennum couvre les années 2003 et 2004.

Commençons par des points significatifs des 16 mois de fonction en ma qualité de Secrétaire général pour la période considérée. Bien entendu le rapport écrit couvre toutes les activités du biennum. Tout d'abord, donc, nous avons fait des avancées significatives sur des dossiers qui apparaissaient difficiles :

1/ AIME : nous avons finalisé l'exécution du contrat, réalisé la phase test à l'Île Maurice et signé une convention avec l'AIF pour l'équipement de six sites (1 en 2004 et 5 en 2005).

2/ Centre de l'Île Maurice : le dossier introduit pendant en 2004 vient de recevoir 50.000 dollars US du PIDC de l'UNESCO. Ce qui va permettre de commencer les discussions avec l'Île Maurice pour l'accord de siège pour ce centre qui va desservir, outre l'Île Maurice, le Burundi, les Comores, Djibouti, Madagascar, le Rwanda et les Seychelles.

3/ L'endettement et l'apurement des comptes de tiers : une proposition formelle faite à la Conférence générale vient d'être adoptée ; elle permet, à la fois, de tenir compte de l'engagement de ceux qui ont cotisé le plus régulièrement et de la nécessité de faire bénéficier de mesures incitatives, pour les maintenir dans les activités du CIRTEF, pour ceux qui ont eu des difficultés à cotiser et qui ont des arriérés lourds. Ceci pour maintenir l'équité tout en sauvegardant l'esprit de rassemblement du plus grand nombre de membres au CIRTEF.

4/ la trop grande orientation du fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud vers le Cinéma : avec l'AIF, une nouvelle réglementation spécifique à la Télévision a été mise en place en 2004 et le fonds est alloué, maintenant, pour moitié au cinéma et pour moitié à la Télévision.

Venons en aux autres activités.

Au niveau administratif, le personnel du siège a été stabilisé avec l'aide de la RTBF. Le CIRTEF a aussi bénéficié de l'appui de Radio-Canada jusqu'en 2003.

Au niveau des centres, la politique d'harmonisation (salaires, procédures administratives et comptables) est en cours.

Le ministère des Affaires Étrangères de la France continue son soutien au centre de Yaoundé avec la mise à disposition d'un assistant technique monteur pour 2005. De même avec la coopération à l'éducation et à la formation de la Communauté Française de Belgique (APEFE) pour le centre de Cotonou avec la prolongation des deux assistants techniques pour 2005 au moins.

Au niveau financier, le système de contrôle de gestion s'est renforcé avec l'introduction d'un manuel de procédures pour les centres et la mise en place de logiciels de comptabilité analytique et d'archivage comptable au siège.

Les revenus sous forme de subsides se sont accrus de 5% entre 2003 et 2004, passant de 1164 K€ à 1230 K€ La TSR a eu un nouveau mode d'intervention avec la prise en charge d'an de salaires (2004) des exploitants du centre de Niamey et sa participation aux financements de pilotes des émissions récurrentes, tout comme CFI pour ce dernier cas.

L'AIF a une nouvelle forme d'intervention avec la convention sur AIME.

Le pourcentage de versement des cotisations est passé de 67% en 2003 à plus de 72% en 2004.

TÉLÉVISION

Au niveau de la production télévision, le nombre des émissions produites pour les séries est passé de 12 en 2003 à 18 en 2004. Tandis que le nombre d'émissions des séries lancées passe de 7 en 2003 à 30 en 2004.

Nous avons de nouveaux partenariats dans la production avec CFI (pour les pilotes des émissions récurrentes à la suite de la TSR) et avec l'URTI (co-production sur une série sur les écosystèmes). Le MAE de la France a aussi un nouveau type d'intervention dans ce secteur en soutenant la formation à la scénarisation depuis 2004 pour les séries télévisées.

Pour le marché des échanges, les programmes reçus sont passés de 86 en 2003 à 127 en 2004.

Au niveau de la programmation sur TV5, les achats de programmes sont passés de 76 en 2003 à 104 en 2004.

Une avancée significative pour la banque de programmes TV : en effet, on peut, depuis 2004, visionner en ligne plus de 50 productions ou co-productions du CIRTEF avec les membres du Sud ; ceci sur la plate-forme de l'UNESCO. Ce qui va ouvrir des perspectives de meilleure diffusion internationale à ces productions. Un lien pour aller sur cette plate-forme existe sur le site du CIRTEF.

Plus globalement, l'on peut noter une planification stratégique des activités au sein de la commission Télévision.

RADIO

Au niveau de la Radio, le marché des échanges a reçu 86 programmes en 2003 et 127 en 2004. Un projet de création d'une banque est à l'étude. Deux jumelages ont été signés au SÉFOR de Libreville en 2004.

On peut aussi noter la poursuite de Radio SÉFOR lancée à Bamako en 2003.

Un projet de série Radio sur les droits humains avec l'UNESCO a été lancé en 2004.

Deux formations Radio ont été menées en 2003 et 6 en 2004, notamment grâce à l'appui de l'APEFE.

En 2004, une charte de la formation et un index des formations ont été lancés pour créer une bourse de l'offre et de la demande en formations.

On peut rappeler que la Radio de Radio-Canada avait mis à disposition un expert jusqu'en 2003 pour la relance du secteur Radio. Radio France et la RSR ayant joué un rôle important dans cette relance.

FORMATION

Plus globalement pour la formation, le CIRTEF a organisé 13 formations avec 12 pays du Sud pour 1980 hommes/jours en 2003 et 25 formations avec 19 pays du Sud pour 3476 hommes/jours.

Les partenaires du Nord dans ces formations étant l'APEFE, la SRC, France Télévisions, la TSR, la RTBF, ARTE et TV5 Québec Canada (financement scénarisation Cités...), le MAE de la France, TV5 Monde, RFI, Radio France et CFI.

Les partenaires du Sud, bénéficiaires de ces formations et citées dans le rapport ont apporté leur contribution par la prise en charge, parfois de logement, de transport local des formateurs et de voyages des stagiaires. Ces organismes membres sont : RTNB, ORTN, ORTM-Mali, RTB, ERTT, RTS, MBC, Télé TCHAD, CRTV, RTNC, RTD, TNC, RTG1, RTG2, ORTB, ORINFOR.

Pour terminer, notre communication se modernise avec l'utilisation de l'Internet (notre site remis en activité, envoi de « CIRTEF en bref » par courriel, visionnage en ligne sur la plate-forme de l'UNESCO, l'écoute en ligne sur notre site et la remise de prix lors de manifestations audiovisuelles).

Les autres activités de ce biennum sont décrites dans le document portant rapport d'activités soumis à l'approbation de notre Conférence générale. Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Les délégués reconnaissent la grande qualité du rapport d'activités du Secrétaire Général et le félicitent pour ce travail.

Le Rapport d'activités du Secrétaire Général pour le Biennum 2003-2004 est adopté à l'unanimité.

Étude et approbation des derniers états financiers certifiés

VOIR ANNEXE N°3 : ÉTUDE ET APPROBATION DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS CERTIFIÉS

- Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Niamey, mars 2004)
- Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2003
- Examen du bilan au 31.12.2003
- Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2003
- Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Bruxelles, mars 2005)
- Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2004
- Examen du bilan au 31.12.2004
- Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2004

COMMENTAIRES

Monsieur Denis Bossy, Commissaire aux comptes, présente les derniers états financiers certifiés. Il donne lecture de ses rapports de contrôle sur les comptes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.

Monsieur Denis Bossy propose que la Conférence générale approuve ces documents et donne décharge au Secrétaire général.

Sur la présentation des états financiers, le Secrétaire général indique que la trésorerie tient compte du fonds versé par Radio-Canada et destiné aux Jeux de la Francophonie prévus à Niamey en décembre 2005. Il explique aussi la philosophie des tableaux I et II repris en annexe au rapport de la commission des Finances (Bruxelles mars 2005) pour ce qui est de l'assainissement du bilan et de l'apurement des arriérés de cotisations tout en sauvegardant l'esprit de solidarité du CIRTEF et en appliquant l'équité dans l'analyse des différentes situations..

La Conférence Générale remercie Monsieur Denis Bossy pour l'excellence de son travail.

*La Conférence Générale adopte à l'unanimité les derniers états financiers certifiés.
La 14ème Conférence Générale donne décharge au Secrétaire général, Monsieur Guila Thiam ainsi qu'au Président, Monsieur Toriden Chellapermal*

Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal

LE PROGRAMME D'ACTION ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL

VOIR ANNEXE N° 4

A. Le Programme d'action

COMMENTAIRES

Le Président procède à l'examen, page par page, avec appel de commentaires.

Monsieur Jean-Marie Etter (RSR-Suisse) demande des précisions concernant la page 5, chiffre 8, note 8.1 à propos de la venue d'un collaborateur du sud au secteur Radio du CIRTEF. Le Secrétaire Général répond que ce n'est encore qu'un projet et que cette personne ne serait pas forcément localisée au Siège de Bruxelles.

Monsieur Jean-Marie Etter demande aussi un complément d'information sur la note 12.1 de la page 5 à propos de l'utilisation du Centre de Niamey pour la couverture des Jeux de la Francophonie. Le Secrétaire Général répond que le Fonds de la Société Radio-Canada couvrira les coûts d'achat de matériel pour l'ORTN ainsi que les coûts de formation, le CIRTEF mettant à disposition son centre. RFI pourrait utiliser le centre pour une session de formation. Avec Radio France, le CIRTEF travaille au projet de radio des Jeux à installer au centre.

Monsieur Fidèle Ayikoué (ORTB-Bénin) souhaite des précisions sur l'implantation d'AIME dans les radios et télévisions africaines. Le Secrétaire Général précise que la convention signée avec l'AIF prévoyait six pays. Dans un premier temps, l'Ile Maurice a été équipée pour la phase test, et il reste pour la convention cinq pays, qui attendent l'acquisition des équipements par l'AIF, et qu'il n'est pas impossible d'en ajouter deux autres en fonction des prix de l'appel d'offres de l'AIF.

L'établissement du programme d'action est approuvé à l'unanimité.

B. Le Budget

COMMENTAIRES

Exposé des budgets 2005 et 2006 par le Secrétaire Général qui précise que la nouvelle présentation du budget doit être en concordance avec les lois belges sur les Associations internationales sans but lucratif (AISBL). Il explique le glissement global annuel et celui de certains comptes liés à la législation du travail ou à l'inflation. Il ajoute que pour la nomenclature des comptes, à la demande du Bureau, l'appellation «fonds des partenaires de TV5» sera retenue à la place de «subsides TV5».

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Le Président ouvre les débats.

Monsieur Fidèle Ayikoué (ORTB-Bénin) demande des informations sur le moment du démarrage du centre de l'Ile Maurice.

Le Secrétaire Général répond qu'il attend la convention que l'UNESCO va proposer, mais qu'il faudra aussi conclure l'accord de siège avec l'Ile Maurice. Mais un objectif raisonnable peut être de viser la mise en œuvre de la partie post-production en 2005 et de voir avec les coopérations des partenaires comment arriver, au final, à un centre de production à l'Ile Maurice.

Les budgets sont approuvés à l'unanimité pour les années 2005 et 2006

Examen des propositions de modifications des statuts

ADAPTATION ET MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS AVEC LA NOUVELLE LOI SUR LES AISBL

EXPOSÉ

Le droit des associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations a été profondément modifié par la loi du 2 mai 2002.

Sous certains aspects, cette réforme a eu pour effet d'aligner les formalités relatives au dépôt et à la publication des statuts à celles prévues pour les sociétés.

L'arrêté royal du 2 avril 2003 prévoyait que les associations et fondations ayant acquis la personnalité juridique avant le 1er janvier 2004 devaient adapter leurs statuts aux dispositions de la nouvelle loi pour le 31 décembre 2004 au plus tard. De plus, ces mêmes associations et fondations devaient également adapter leur comptabilité aux nouvelles règles comptables au plus tard dès le 1er janvier 2005.

Il s'avère cependant en pratique que bon nombre d'associations n'ont pas pu effectuer les démarches nécessaires pour adapter leurs statuts dans les délais et qu'elles ne sont pas prêtes à utiliser les nouvelles règles comptables.

Dès lors, et eu égard aux difficultés d'application de la nouvelle loi, il a été décidé de prolonger d'un an le délai accordé aux associations sans but lucratif, aux associations internationales sans but lucratif et aux fondations qui ont acquis la personnalité juridique avant le 1er janvier 2004 pour adapter leurs statuts conformément aux nouvelles dispositions de la loi, de même que le délai dont disposent ces associations et fondations pour adapter leur comptabilité aux nouvelles règles comptables.

L'arrêté royal du 2 avril 2003, qui fixe la date d'entrée en vigueur des dispositions de la nouvelle loi sur les ASBL a par conséquent été modifié en ce sens par un arrêté royal du 8 décembre 2004 afin de prévoir que la période transitoire s'achèvera le 31 décembre 2005.

L'arrêté royal a été publié au Moniteur le 15 décembre 2004 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Le CIRTEF a saisi un expert en date du 3 décembre 2004, pour adapter ses statuts à la nouvelle loi. Ce dernier a saisi le ministère de la Justice qui a fait ses remarques.

Le texte avec ces remarques (en italique) a été examiné par le bureau de Bruxelles en mars 2005 qui l'a approuvé avec deux modifications en italique souligné gras. Le résultat vous est soumis pour approbation.

Après approbation ces modifications seront transmises au ministère de la Justice belge et l'on en profitera pour aligner les articles :

N° 10 : AIF et Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la place, respectivement, de ACCT et Agence de Coopération Culturelle et Technique

N° 11 : RFP et Radios Francophones Publiques à la place, respectivement, de CRPLF et Communauté des Radios Publiques de Langue Française .

COMMENTAIRES

Le Secrétaire Général indique que ce document est soumis par le Bureau. Il ajoute que le document présente les suites aux observations du ministère de la Justice belge et à leur examen par le Bureau de direction de Bruxelles en mars 2005. Le Bureau a ajouté des amendements aux articles 2 et 6 et a demandé d'aligner les articles pertinents pour l'AIF (au lieu de l'ACCT et les RFP au lieu de CRPFF). La note de présentation accompagnant le tableau de modification des statuts précise tout cela.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Le Président ouvre les débats.

Monsieur Marcel Toé (RTB-Burkina Faso) intervient sur l'article 6 (libellé concernant la règle de déplacement du Siège social).

Il indique qu'il est plus explicite de dire «dans un autre pays, membre du CIRTEF» au lieu de «en un autre lieu».

Toujours sur ce point de l'article 6, Monsieur Malick Ndiaye (RTS-Sénégal), va dans le même sens.

Monsieur Christopher Baldelli (France 2-France) précise que le fait de viser le transfert partout en Belgique, d'une part, et le transfert en un autre lieu d'autre part, indique bien que l'on vise un autre pays dans le deuxième cas.

Monsieur Pierre Couchard (RTBF-Belgique) pense qu'il faut tout ramener à la Conférence générale du CIRTEF et dire :

« Le siège social de l'association pourra être transféré partout en Belgique ou en un autre lieu selon la décision de la Conférence générale ».

Le Secrétaire Général rappelle que les observations du ministère de la Justice tendent à donner au Bureau la possibilité de transférer le siège partout en Belgique. Donc il est retenu de laisser à la Conférence générale la responsabilité d'un transfert hors de Belgique et de tenir compte de l'observation du ministère de la Justice pour ce qui est du transfert partout en Belgique.

Sur un point de terminologie, Madame Suzanne Gouin (TV5 Québec Canada) demande de remplacer « mail » par « courriel » dans les textes.

Monsieur Malick Ndiaye demande pour l'article 2, à propos de la définition de la nature du CIRTEF, qu'on retienne et ajoute à l'article 2 nouveau, la phrase «Le CIRTEF est une association d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif politique ou commercial».

Le Secrétaire général indique que, cela peut-être accepté, puisque le Bureau avait déjà demandé de retenir la substance de l'ancien article 2.

Pour terminer, Monsieur Pierre Couchard fait la proposition suivante : qu'il y ait, dans le cadre de la révision plus fondamentale, la création d'un comité ad hoc (à définir) qui préparerait des amendements à présenter à la Conférence générale ; ceci au-delà de la mise en conformité avec la loi belge à laquelle nous venons de procéder.

Le Président indique que le principe peut être accepté, mais que de fait, cette proposition est incluse dans l'ensemble des objectifs du programme d'action du biennum.

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS

VOIR ANNEXE N° 5

Les propositions de modifications de statut ont été adoptées après la rectification suivante de l'article 6 : « Le siège social de l'association pourra être transféré partout en Belgique sur décision du Bureau ou en un autre lieu sur décision de la Conférence générale » et de l'article 2 dont on intègre la version actuelle. Les alignements de numéro d'articles et des sigles AIF et RFP sont adoptés.

Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions

PROPOSITIONS

LE BUREAU DE DIRECTION

PRÉSIDENCE : TÉLÉ-QUÉBEC

1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENCE : RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU BURKINA FASO

VICE-PRÉSIDENCE : RADIO LA VOIX DU VIETNAM

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, RADIO
FRANCE 2

MEMBRES

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER

CAMEROON RADIO TELEVISION

TÉLÉ CENTRAFRIQUE

MAURITIUS BROADCASTING CORPORATION

SOCIÉTÉ RADIO-FRANCE

TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE

TV5 MONDE

RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

OBSERVATEUR

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

La composition du Bureau de direction est adoptée à l'unanimité

INTERVENTIONS DE LA SALLE

Au nom de la RTB, Monsieur Marcel Toé indique accepter avec plaisir le poste de Premier Vice-président avec toutes ses implications.

Le Président indique que ceci met fin au mandat des anciens membres du Bureau et par rapport au départ de Jean-Claude Chanel, il demande à Monsieur Pierre Couchard de faire un témoignage au nom de la Conférence Générale, puisque c'est sa dernière participation.

TÉMOIGNAGE

Témoignage prononcé par Monsieur Pierre Couchard le 23 avril 2005 à la 14^{ième} Conférence Générale du CIRTEF à Montréal à l'occasion du départ de Monsieur Jean-Claude Chanel

Au vrai, je remercie le Président du CIRTEF et le Secrétaire Général de m'avoir demandé de prononcer quelques mots, en guise d'hommage, à Jean-Claude Chanel.

Jean-Claude, cheville ouvrière du CIRTEF, ancien Président, mais avant tout un ami. Ami d'abord de chacune des radios télévisions d'Afrique du CIRTEF ; ami ensuite de chaque membre du CIRTEF.

Artisan aussi de la coopération, de la collaboration –en fait du rapprochement – de nos organismes de télévision du Nord et du Sud.

Mais aussi, et surtout, pour moi, un ami, un vrai.

*C'est à Ganvié, Bénin – oh, il y a quelques années déjà ;
c'est à Ganvié – sur une pirogue ;
c'est à Ganvié, Jean-Claude, que j'appris à connaître ton cœur africain.*

Mais ça ne t'empêche pas d'être Suisse, fier de ta TSR, organe de SSR, SRG, Idée Suisse. Né à Berne, Suisse Alémanique. Je note que tu as fait des études à Porrentruy, ville du Jura devenu canton francophone. Et puis tu t'installas à Genève. Genève, capitale de la Suisse comme le dirait un certain, peu au fait de la réalité politique, mais combien vrai quand il s'agit de parler de toi.

Car c'est de Genève, alors producteur de « Temps Présent », émission phare de la TSR, que tu couvres la planète. Comme je le disais, ton cœur africain s'épanouit ; quand tu me fais découvrir la pédiatrie de l'hôpital de Ouagadougou : ton œuvre par le biais de « Temps Présent ».

Ton émotion, ces jours-ci, face à la maladie de Mr Perrochon, originaire de Suisse, installé ici au Québec, dans les Cantons de l'Est.

La famille Perrochon, de Suisse au Québec, c'est aussi Jean-Claude Chanel, le réalisateur de télévision mais surtout l'homme, qui au travers de ses émissions s'intéresse à l'être humain et qui le suit même quand la caméra a cessé de tourner.

Voilà donc, comment en quelques traits, forcément fragmentaires, je campe la personne : Jean-Claude.

A la vérité, ce portrait est bien incomplet s'agissant du rôle qu'il a joué au sein du CIRTEF.

Si j'ai bien compté, t'en es rendu, comme on dit ici au Québec, à ta 6^{ème} Conférence Générale. Plus de 10 ans de CIRTEF donc, il y en aurait des choses à raconter. Je les résumerai en 3 M : Montreux, Maurice, Montréal.

Montreux : Conférence Générale, Jean-Claude Chanel devient Président du CIRTEF. Il imprègne un dynamisme de développement, il prépare l'avenir.

Maurice : étape cruciale du choix d'un nouveau Secrétaire Général.

Opération délicate menée avec intelligence et efficacité.

Montréal : aujourd'hui, un déchirement. Pour le CIRTEF, il est vrai, pour nos amis africains, mais aussi je crois pour toi Jean-Claude.

Et un souhait : au moment où le CIRTEF se lance dans une réforme en profondeur de ses statuts, que l'on puisse, à l'aune de la Conférence Générale de 2007, utiliser la science et les compétences d'un de ses éminents serviteurs pour mener à bien cette réforme.

En conclusion, je persiste et signe en considérant qu'un organisme comme le CIRTEF ne vit, ne s'épanouit et n'évolue que grâce aux femmes et aux hommes qui s'investissent – au-delà de leur tâche quotidienne- pour œuvrer au rapprochement des radios télévisions du Nord et du Sud.

Ainsi, l'investissement personnel de Jean-Claude Chanel dans la création du Centre de production de Niamey est un exemple qui restera dans l'histoire de notre organisation.

Même si d'autres tâches, peut-être plus discrètes, menées par le Secrétaire Général et son équipe, confortent le rôle crucial que représente le CIRTEF dans la solidarité humaine.

Le Président remercie Monsieur Pierre Couchard pour cet hommage mérité.

Madame Denise Epoté-Durand (TV5 Afrique) indique que pour être complet, il faut signaler la représentation de la TSR par Catherine Noyer.

Le Secrétaire Général signale que le travail est déjà en cours avec Madame Catherine Noyer qui est venue par deux fois en réunion de travail au secrétariat général du CIRTEF à Bruxelles et qui était déjà présente à la dernière réunion du Bureau de direction à Bruxelles en mars 2005. Madame Noyer a pris en main les dossiers du CIRTEF.

COMMISSION FINANCES

PRÉSIDENCE : TÉLÉ-QUÉBEC

VICE-PRÉSIDENCE : RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU BURKINA FASO

MEMBRES :

RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU BÉNIN

TV5 QUÉBEC CANADA

RADIO-TÉLÉVISION DE DJIBOUTI

CANAL FRANCE INTERNATIONAL

MAURITIUS BROADCASTING CORPORATION

OFFICE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION DE MADAGASCAR

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU MALI

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU SÉNÉGAL

SRG SSR idée suisse

OBSERVATEUR

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

La composition de la Commission Finances est approuvée à l'unanimité

AUTRES COMMISSIONS

Le Secrétaire Général continue la lecture des membres des autres commissions. Il indique que c'est de la responsabilité des commissions de désigner leur Président et leur Vice-Président.

Pour la commission Formation, il s'agira d'une Co-Présidence. Tout ceci a déjà fait l'objet de consultations mais devra être confirmé en commission.

COMMISSION RADIO

La Présidence et la Vice-Présidence ont été confirmées en réunion de la commission.

PRÉSIDENCE : RADIO SUISSE ROMANDE

VICE-PRÉSIDENCE : RADIO-TELEVISION NATIONALE DU BURUNDI

MEMBRES

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU BÉNIN

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU BURKINA FASO

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA-Radio

RADIODIFFUSION TÉLÉVISION IVOIRIENNE

RÉSEAU FRANCE OUTRE-MER

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

SOCIÉTÉ RADIO-FRANCE

OFFICE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION DE MADAGASCAR

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU MALI

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER

RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU SÉNÉGAL

SEYCHELLES BROADCASTING CORPORATION

ÉTABLISSEMENT DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION TUNISIENNE

RADIO LA VOIX DU VIETNAM

OBSERVATEURS

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

LES RADIOS FRANCOPHONES PUBLIQUES

La composition de la Commission Radio est approuvée à l'unanimité

COMMISSION TÉLÉVISION

La présidence et la vice présidence ont été confirmées en réunion de la commission.

PRÉSIDENCE : TV5 QUEBEC CANADA

VICE-PRÉSIDENCE : RADIODIFFUSION-TELEVISION IVOIRIENNE

MEMBRES

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU BURKINA FASO

CAMEROON RADIO TELEVISION

TÉLÉ QUÉBEC

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA TV

RADIO TÉLÉVISION DE DJIBOUTI

FRANCE 3

CANAL FRANCE INTERNATIONAL

TV5 MONDE

RÉSEAU FRANCE OUTRE-MER

ARTE FRANCE

MAURITIUS BROADCASTING CORPORATION

OFFICE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION DE MADAGASCAR

OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU MALI

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION MAROCAINE

TÉLÉVISION DE MAURITANIE

TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE

TÉLÉ TCHAD

TÉLÉVISION DU VIETNAM

OBSERVATEURS

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

COMMUNAUTÉ DES TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

La composition de la Commission Télévision est approuvée à l'unanimité

COMMISSION FORMATION

Les co-présidents ont été confirmées en réunion de la commission.

CO-PRÉSIDENCE : CANAL FRANCE INTERNATIONAL
SEYCHELLES BROADCASTING CORPORATION

MEMBRES

RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU BÉNIN
RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION DU BURKINA FASO
RADIO-TÉLÉVISION NATIONALE DU BURUNDI
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA TV
TÉLÉ-QUÉBEC
RADIO-TÉLÉVISION NATIONALE DU CONGO
RADIO-TÉLÉVISION DE DJIBOUTI
FRANCE 3
RADIO FRANCE INTERNATIONALE
TÉLÉ LIBAN
OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU NIGER
RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DU SÉNÉGAL
RADIO SUISSE ROMANDE
TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE
ÉTABLISSEMENT DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION TUNISIENNE
RADIO LA VOIX DU VIETNAM

OBSERVATEUR

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

La composition de la Commission Formation est approuvée à l'unanimité

Le Secrétaire Général annonce les lieux et heures des rencontre des commissions.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Monsieur Pierre Couchard propose, au nom de la RTBF, organisme hôte du CIRTEF, Monsieur Aimé Dufromont comme Commissaire aux comptes. Il indique que c'est en accord avec Monsieur Bossy qu'il fait cette proposition.

Le Président enregistre la proposition, après que le Secrétaire Général eut rappelé que Monsieur Dufromont est un ancien Commissaire aux comptes du CIRTEF.

Le Président remercie Monsieur Denis Bossy pour le travail accompli ; Monsieur Bossy reçoit les applaudissements de la Conférence Générale.

Répondant à une question de Monsieur Jean-Marie Etter, Monsieur Pierre Couchard indique que Monsieur Aimé Dufromont a été Commissaire aux comptes du CIRTEF pendant 10 ans, et qu'il a été responsable du service financier à la RTBF. Donc qu'il redevient Commissaire aux comptes.

La Conférence Générale nomme Monsieur Aimé Dufromont Commissaire aux comptes.

DATE ET LIEU DE LA 15^{ème} CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Le Premier Vice-Président étant la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso, le Président donne la parole à son Directeur Général Monsieur Marcel Toé.

Monsieur Marcel Toé réitère son invitation pour la tenue de la prochaine Conférence Générale dans son pays. Il prend comme un honneur l'acceptation de cette invitation par la Conférence Générale et souhaite accueillir tous les participants en 2007 à Ouagadougou.

Le Président remercie Monsieur Marcel Toé et le Burkina Faso pour cette invitation.

Le Secrétaire Général en fait de même et propose la période de mars 2007 pour l'organisation de la Conférence Générale ; les dates précises seront retenues en accord avec la RTB.

Tenue de la prochaine Conférence Générale en mars 2007 au Burkina Faso.

Adoption des décisions de la Conférence générale

Le Président donne la parole au rapporteur général pour qu'il lise les décisions de la Conférence générale.

La Conférence générale approuve ce procès verbal des décisions.

Monsieur Toriden Chellapermal adresse ses remerciements à tous les membres du CIRTEF pour la confiance et le soutien pendant ces deux années. Il remercie et félicite le Secrétaire Général et l'ensemble de son équipe.

DIVERS

Demande de soutien (pour les Jeux de la Francophonie au Niger)

Monsieur Adamou Mahamadou, Directeur Général de l'ORTN fait une déclaration sur l'organisation des Jeux de la Francophonie à Niamey en décembre 2005. Il reconnaît les efforts déjà fournis par les partenaires dans la préparation de la couverture des Jeux.

Il lance un appel à tous au nom de la solidarité francophone et de notre partenariat entre médias pour que la couverture des jeux au Niger soit un succès et que tout le monde y contribue.

La Conférence Générale prend acte de cet appel qu'elle soutient.

Message de M. Jean-Jacques Aillagon

Le Président donne lecture du message de Monsieur Jean-Jacques Aillagon, Président de TV5 Monde et Président du Conseil d'Administration de CFI, qui, attendu à la Conférence générale, a eu un contretemps. Ce message est adressé au Président, au Secrétaire Général et aux membres du CIRTEF. Entre autres, il remercie Télé-Québec, hôte de la Conférence, et indique «Le CIRTEF est, pour TV5 et CFI, une formidable plate-forme de concertation et de coopération entre les télévisions d'expression française du Sud et du Nord».

Il ajoute l'attachement à la diversité culturelle et au renforcement de la coopération entre les différentes parties du monde dans le respect de la singularité et de l'égale dignité de toutes les cultures.

Appel de réactions -propositions pour le prochain thème du Sefor

Le Secrétaire Général, indique qu'en accord avec le Président, un débat est ouvert pour l'expression d'idées ou de pistes de réflexion pour déterminer le thème du prochain SEFOR prévu à Bordeaux en novembre 2005.

Il annonce que quelques idées tournant autour de l'archivage, de la production ou du management du service public, avaient été énoncées. D'autres suggestions sont attendues.

Réactions, interventions

Monsieur Pierre Couchard : problème d'évolution en matière de distribution des programmes (hertzien, câble, 3G 4^{me} écran, etc.). Comment situer les services publics et les programmes face à évolution de la distribution (multiples supports en évolution)

Monsieur Alain Massé (Radio France) : élargissement de ce thème : concurrence des nouvelles plates-formes de diffusion. Comment se situer par rapport la concurrence des opérateurs privés.

Monsieur Malick Ndiaye : question de la qualité dans le service public.

Monsieur Fidèle Ayikoué : retour sur la proposition de Monsieur Pierre Couchard (appui).

Monsieur Amadou Vamoulké : sur les procédures budgétaires : trouver un terrain commun de procédures budgétaires. Et de plus : rôle spécifique d'un média de TV publique comme : déterminer les axes forts autour desquels une programmation de TV publique devrait se faire (ex. fossé des générations, corruption,) et comment aborder de tels problèmes « dans la durée ».

Élaboration du budget selon procédures de l'administration et non selon les objectifs stratégiques. Lien entre le budget et la stratégie.

Madame Catherine Noyer : commentaire sur les outils de management de la Radio-TV.

Monsieur Yacouba Kébé (RTI-Côte d'Ivoire) : utilisation de l'espace audio-visuel. Disposition pour protéger l'espace en préservant la place des services publics avant d'ouvrir l'espace à d'autres. (ex : mesures à prendre pour protéger le service public avant d'ouvrir l'espace au privé).

le Président, Toriden Chellapermal : rappel contexte de service «étatique» à transformer en « service public ».

Monsieur Christian Dauriac (CFI-France) : Proposition d'approche générale : Relever les défis de la concurrence essentiellement privés : décliner en 3 axes

- Identifier les défis de la concurrence.
- en quoi les chaînes publiques sont fragiles
- donner les moyens de relever ces défis.

Monsieur Jean-Marc Belchi (RFI-France) : question de régulation, de concurrence, piratage et de droits d'auteurs ; tout cela peut faire un thème large.

Monsieur Gervais Mbarga (CRTV-Cameroun) : les nouvelles tendances de la télévision, (distribution, financement, programmes, télé réalité, introduction du jeu).

Monsieur Pierre Couchard : rappel d'une proposition antérieure sur l'organisation d'un SEFOR sur le thème de « l'information ».

Monsieur Simon Seva Mboiny(ORTM-Madagascar) : approfondissement sur l'environnement : ex problèmes inondations-cyclones, feu de brousse, exploitation des forêts (ex déforestation et effet plus grand de Tsunami) problèmes d'inondation qui ont affecté les cultures de riz. Et problèmes de la faim qui en découlent (riz 3 fois par jour) ... traitement du problème de l'environnement à la radio et la télévision.

Proposition

Madame Raky Sy propose un SÉFOR en Mauritanie, en attendant la confirmation. Réceptivité de l'Assemblée dans l'attente de confirmation.

Le tout sera pris en compte pour la réflexion sur le thème du prochain SÉFOR

Monsieur Toriden Chellapermal invite le nouveau Président à prendre la parole après lui avoir marqué toute sa confiance pour prendre la suite de la Présidence du CIRTEF et exprimé ses vœux de réussite.

Mot du nouveau Président, Monsieur Jacques Lagacé

Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,
Monsieur le représentant de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et représentants des radios et
télévisions membres du CIRTEF,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

La tradition veut que ce soit le diffuseur hôte de la conférence générale qui assume la présidence du CIRTEF pour les deux prochaines années. C'est pour moi un honneur d'accepter cette nomination.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de remercier chaleureusement Monsieur Toriden Chellapermal qui a assumé la présidence du CIRTEF ces deux dernières années. J'aimerais également souligner le travail de Monsieur Guila Thiam à titre de Secrétaire général.

Depuis quelques années, j'ai eu l'occasion de me familiariser avec les différentes instances internationales auxquelles participe Télé-Québec et d'en apprécier l'importance pour la défense et la promotion d'un espace audiovisuel francophone.

Télé-Québec est actionnaire de TV5 monde et j'ai le plaisir de représenter notre chaîne à son conseil d'administration. De même, j'ai eu l'occasion de siéger au Comité de sélection du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, géré conjointement par l'AIF et le CIRTEF.

Enfin, depuis 2 ans je suis membre du bureau de direction du CIRTEF et j'ai eu l'occasion de collaborer aux travaux de la Commission des finances.

Ces quelques expériences m'ont convaincu de l'importance pour les radios et les télévisions publiques de la francophonie de collaborer entre elles. C'est donc avec plaisir que j'ai accepté d'y contribuer en assurant la présidence du CIRTEF.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner la qualité de l'implication de chacun dans les travaux de cette 14^{ème} conférence générale.

Je voudrais également remercier les membres du Comité organisateur et souligner leur efficacité.

J'espère que vous avez apprécié votre séjour à Montréal et, au plaisir de se revoir à Ouagadougou en 2007.

Clôture de la 14^{ème} Conférence Générale

Monsieur Toriden Chellapermal remercie Monsieur Jacques Lagacé, l'assure de sa disponibilité à le soutenir dans sa tâche et déclare la clôture des travaux de la 14^{ème} Conférence Générale.

MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Monsieur Jacques LAGACE
Directeur général des Affaires institutionnelles
TELE-QUEBEC
Rue Fullum, 1000
MONTREAL/QUEBEC H2K 3L7
(CANADA)

Bruxelles, le 26 avril 2005

Nos réf. : GT/lv/2005.0274

Objet : Remerciements

Monsieur le Directeur général et cher Président,

La 14^{ème} Conférence générale du CIRTEF réunie à Montréal les 22 et 23 avril 2005 vous adresse ses remerciements les plus chaleureux à vous ainsi qu'au comité d'organisation et tout particulièrement à Mesdames Carole Begin et Line Lacroix pour leur disponibilité, la qualité de l'accueil et les excellentes conditions de travail réservées à tous les délégués lors du déroulement des travaux.

J'en profite pour vous renouveler mes félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Conseil que nous contribuerons ensemble, j'en suis sûr, à faire aller de l'avant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général et cher Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général,

Guila THIAM

Mme Paule BEAUGRAND-CHAMPAGNE
Présidente-Directrice générale
TELE-QUEBEC
Rue Fullum, 1000

MONTREAL/QUEBEC H2K 3L7
(CANADA)

Bruxelles, le 26 avril 2005

Nos réf. : GT/lv/2005.0273

Objet : Remerciements

Madame la Présidente-directrice générale,

La 14^{ème} Conférence générale du CIRTEF réunie à Montréal les 22 et 23 avril 2005 vous adresse ses remerciements les plus chaleureux pour la qualité de l'accueil et les excellentes conditions de travail réservées à tous les délégués lors du déroulement des travaux.

Cela augure de bonnes perspectives pour notre Conseil avec l'accession de Télé Québec à sa présidence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général,

Guila THIAM

Madame Line BEAUCHAMP
Ministre de la Culture et des Communications du
Québec et Ministre responsable de la région de
Montréal
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS
225, rue Grande-Allée
Bloc A, 1^{er} étage

QUEBEC (QUEBEC)
G1R 5G5

Bruxelles, le 26 avril 2005

Nos réf. : GT/lv/2005.0277

Objet : Remerciements après 14^{ème} Conférence générale du CIRTEF

Madame la Ministre,

De retour à Bruxelles, je m'empresse de vous exprimer, ici, les vifs remerciements des membres du CIRTEF, auxquels j'ajoute les miens et ceux de mes collaborateurs, pour l'invitation et l'excellente organisation de la 14^{ème} Conférence générale du CIRTEF à Montréal.

Nous avons pu ainsi, entre autres, faire le bilan des activités des deux dernières années, établir notre plan d'action pour le prochain biennum et élire Télé-Québec à la présidence du CIRTEF.

Cela a aussi été l'occasion d'échanges importants lors du colloque sur «Médias et Diversité culturelle ». Cela nous a surtout donné l'opportunité de recevoir, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, votre importante allocution de bienvenue qui a mis en exergue tous les aspects stratégiques de la nécessité de la diversité culturelle. Les participants à la Conférence ont aussi été sensibles à vos mots de bienvenue.

En comptant sur votre soutien constant et en vous marquant la disponibilité du CIRTEF pour l'expression de nos valeurs et pour la coopération multilatérale, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général,

Guila THIAM

COTE D'IVOIRE

Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

M. Yacouba Kébé

Directeur général

FRANCE

Société Radio France

M. Alain Massé

Directeur général Développement

France Télévisions

M. Charles Greber

Adjoint Directeur Relations internationales

Canal France International

M. Christian Dauriac

Directeur général adjoint

France 2

M. Christopher Baldelli

Directeur général

TV5 Monde

Mme Denis Epoté Durand

Directrice Afrique

M. Jean-Marc Le Bugle

Directeur juridique

M. Lam Kaboré

Délégué à l'antenne

Radio France Internationale

M. Jean-Claude Benoist

Secrétaire général

M. Jean-Marc Belchi

Adjoint Direction des Affaires internationales

Arte France

M. Mathieu Gérardin

Chargé des nouveaux développements

internationaux

ILE MAURICE

Mauritius Broadcasting Corporation

M. Toriden Chellapermal

Directeur général

MADAGASCAR

Office de Radiodiffusion Télévision de Madagascar

M. Simon Seva Mboiny

Directeur général

MALI

Office de Radiodiffusion Télévision du Mali

Mme Gouma Keita

Directrice Radio rurale du Mali

MAURITANIE

Télévision mauritanienne

Mme Raky Sy

Rédactrice en chef

NIGER

Office de Radiodiffusion Télévision du Niger

M. Adamou Mahamadou

Directeur général

SEYCHELLES

Seychelles Broadcasting Corporation

M. Ibrahim Afif

Directeur général

SÉNÉGAL

Radiodiffusion Télévision du Sénégal

M. Malick Ndiaye

Directeur général adjoint

SUISSE

Télévision Suisse Romande

Mme Catherine Noyer

Directrice Relations extérieures

M. Jean-Claude Chanel

Commissaire aux comptes du CIRTEF

M. Denis Bossy

Radio Suisse Romande

M. Jean-Marie Etter

Responsable des Relations internationales

TCHAD

Télé Tchad

M. Aze Kerte Djamso

Directeur général

VIETNAM

Radio La Voix du Vietnam

M. Le Dinh Dao

Directeur général adjoint

M. Nguyen Van Khiem

Directeur-adjoint de la Coopération internationale

Télévision du Vietnam

M. Nguyen Trong Sy

Expert chargé des dossiers francophones

MINISTÈRES

CANADA

Ministère de Patrimoine canadien

Mme Annie Laflamme

Ministère de la Culture et des Communications

Mme Frances Caissie

Mme Louise Gingras

Ministère des Relations internationales

M. Pierre Lamothe

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

M. Denis L'Anglais

Directeur adjoint Administration et Finances.

Institut de l'Energie et de l'Environnement des
pays francophones

Les Radios Francophones Publiques

Mme Françoise Dost

Secrétaire générale

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CIRTEF

M. Guila Thiam	Secrétaire général
M. Alain Streignard	Comptable
M. David Bary	Conseiller
M. Etienne Derue	Conseiller
M. Ronald Theunen	Chargé de mission

ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA CONFÉRENCE

Mme Line Lacroix	Responsable du secrétariat
Mme Lili Legault	Accueil
Mme Monique Chamberland	Accueil
M. Kewei Wang	Service Informatique

ANNEXES

Documents adoptés par la 14^{ème} Conférence générale et faisant parties intégrantes des Actes

- Annexe n°1 Les propositions du Bureau de direction
- Annexe n°2 Le Rapport d'activités du Secrétaire général biennum 2003-2004
- Annexe n°3 Étude et approbation des derniers états financiers certifiés
- Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Niamey, mars 2004)
 - Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2003
 - Examen du bilan au 31.12.2003
 - Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2003
 - Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Bruxelles, mars 2005)
 - Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2004
 - Examen du bilan au 31.12.2004
 - Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2004
- Annexe n°4 Le Programme d'action et budgets pour l'exercice biennal 2005-2006
- Annexe n°5 Mise en conformité des statuts de l'AISBL CIRTEF

ANNEXE N° 1

Les Propositions du Bureau de Direction

ANNEXE N° 2

Le Rapport d'activités du Secrétaire général biennum 2003-2004

ANNEXE N° 3

Étude et approbation des derniers états financiers certifiés

- Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Niamey, mars 2004)
- Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2003
- Examen du bilan au 31.12.2003
- Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2003
- Procès-verbal de la Commission des Finances du CIRTEF (Bruxelles, mars 2005)
- Rapport du Commissaire aux comptes : Comptes annuels au 31.12.2004
- Examen du bilan au 31.12.2004
- Bilan des comptes annuels et résultats au 31.12.2004

ANNEXE N° 4

Le Programme d'action et budgets pour l'exercice biennal 2005-2006

ANNEXE N° 5

Mise en conformité des statuts de l'AISBL CIRTEF